

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2013/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 19 décembre 2013**

**DCM N° 13-12-19-25**

**Objet : Ilot des Piques - association CALM - encaissement d'une recette.**

**Rapporteur: M. MARTALIE**

En 1975, la Ville de Metz a confié par bail emphytéotique au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), la restauration et la gestion de plusieurs immeubles rue des Piques, rue du Pont de la Préfecture, et quai Félix Maréchal, cet ensemble formant l'îlot des Piques.

Le bail conclu pour 30 ans venu à échéance en septembre 2005, la Ville a vendu ces biens à Batigère en 2006 pour la somme de 2 M€.

Le bail emphytéotique de 1975 pris dans son article 23, prévoyait que le CALM devait reverser à la Ville « l'excédent de recettes (loyers, produits de la vente des pas de porte etc...) sur les dépenses de gestion (impôt fonciers, assurances, provision annuelle pour travaux de grosses réparations, frais de gestion,...) ».

Les comptes relatifs à la gestion de l'îlot des Piques étant aujourd'hui définitivement clos, le CALM a fourni à la Ville de Metz les bilans correspondants, dont il ressort que l'excédent à percevoir par la Ville de Metz se monte à une somme de 227 457,72 €.

Aussi, afin de clôturer cette opération, il est proposé à la Ville d'accepter l'encaissement de cet excédent.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**La Commission des Finances entendue,**

**VU le bail emphytéotique entre la Ville de Metz et le CALM du 19 novembre 1975,**

**VU** les courriers et bilans financiers fournis par le CALM (tableau des résultats cumulés de 1975 à 2012, bilans 2010 à 2012, copie de la lettre provenant de l'Agence Nationale de l'Habitat, copie du dernier extrait bancaire, justificatif des produits exceptionnels de 2010),

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'ACCEPTER** la recette provenant du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) d'un montant de 227 457,72 € (deux cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-douze centimes), clôturant ainsi l'opération « îlot des Piques »,

**D'ENCAISSEZ** la recette sur le budget en cours,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tout document y afférent.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale et Courier  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42    Absents : 13                      Dont excusés : 7

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**